



RESEAU NATIONAL DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS (RNDDH)
REZO NASYONAL POU DEFANN DWA MOUN
NATIONAL HUMAN RIGHTS DEFENSE NETWORK

Membre de la
fidh

NEWS RELEASE

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONTACTER : Marie Rosy Kesner AUGUSTE DUCENA
PHONE : (509)2940-1222 / 3755-9591 / 3463-4192
Cell : (509) 3782-2897

Assassinat du Révérend Père Joseph SIMOLY :

Le RNDDH enjoint les autorités judiciaires à traiter ce dossier avec célérité

Le 21 décembre 2017, le révérend père Joseph SIMOLY, vicaire de la paroisse du Sacré-Cœur de Turgeau, très apprécié dans le milieu catholique et connu sur le plan social notamment pour son engagement dans la lutte contre la corruption en Haïti, a été assassiné en plein jour à l'entrée de sa résidence, à Route de Frères, Pétion-ville.

La **Direction centrale de la police judiciaire** (DCPJ) a réalisé une enquête autour de cet assassinat, ce qui a conduit à l'interpellation d'au moins *quatre* (4) suspects. Il s'agit de :

1. *Jonathan SERVIL alias Nathan ;*
2. *Julner JEAN-LOUIS alias Exan (Timulatre) ;*
3. *Jocelyn PHILOGENE ;*
4. *Jean Louis PIERRE.*

Des téléphones portables, au moins *deux* (2) motociclettes de marque **Haojin**, de couleur rouge grenat, ainsi qu'une arme à feu ont été confisqués lors de l'interpellation de ces individus présentés par les autorités policières comme étant aussi des présumés membres d'un gang armé dénommé **Chanpwèl**, ayant à sa tête Jonathan SERVIL alias Nathan et opérant dans plusieurs zones de l'aire métropolitaine.

De plus, ces individus ont vraisemblablement été impliqués dans la perpétration de nombreux autres actes criminels qui avaient défrayé la chronique, tels que le cambriolage de la succursale de CAM Transfert située au carrefour de l'Aéroport international, l'assassinat de la dame **Rose Mica CHERY**, le 31 octobre 2015 ; l'assassinat du policier **Shelby JEUNE** à Delmas 95, le 2 avril 2016 ; et l'assassinat de la docteure **Frédérique VIAU** à Delmas, le 5 juin 2017. Ils ont donc été arrêtés pour **« Assassinat, détention et port illégaux d'arme à feu, vol à mains armées et association de malfaiteurs. »**

Le rapport de la DCPJ ainsi que les personnes en état, ont été transférés au Parquet près le Tribunal de première instance de Port-au-Prince pour enquête judiciaire. Cependant, selon les recherches du RNDDH effectuées auprès des instances concernées en date du 31 janvier 2018, le dossier reçu audit parquet le 15 janvier 2018 n'avait pas encore été acheminé au décanat pour suivi.

Pourtant, les pistes pouvant conduire aux auteurs intellectuels de ce crime crapuleux sont nombreuses. L'une de celles-ci et pas des moindres, est l'affirmation par un journaliste, sur les ondes d'une station de radio de la capitale, d'avoir été informé de la tenue d'une rencontre, peu avant l'assassinat du révérend, rencontre au cours de laquelle un individu s'était engagé à « ***prendre en charge le révérend père Joseph SIMOLY*** ».

A ce stade, le RNDDH estime qu'une enquête judiciaire avec pour objectif de rechercher tous les auteurs intellectuels et matériels impliqués dans la perpétration de ce crime odieux, est obligatoire.

Il est en effet inadmissible que des individus s'arrogent les droits de vie et de mort sur des citoyens haïtiens, pour peu qu'ils soient en désaccord avec eux. De même, lorsque les autorités judiciaires sont saisies de dossiers portant sur des cas de violation des droits à la vie, à la sécurité et à l'intégrité physique, elles ont l'obligation de travailler rapidement pour que les personnes impliquées soient arrêtées et traduites par devant les autorités de jugement.

C'est aussi à ce prix que l'institution judiciaire, décriée (entre autres) pour sa manie de mener des enquêtes qui n'aboutissent jamais, arrivera à redorer son image et portera les citoyens à avoir de nouveau confiance en elle. Il est temps que cesse cette pratique selon laquelle ***en Haïti on poursuit les enquêtes, mais pas les criminels***.

C'est pourquoi, dans l'objectif de rompre ce cercle infernal de l'impunité, le RNDDH enjoint le Parquet près le Tribunal de première instance de Port-au-Prince à transférer dans les plus brefs délais, au décanat de ce ressort, le dossier relatif à l'assassinat du révérend père Joseph SIMOLY pour suivi et recommande vivement la désignation, sans différer, d'un juge d'instruction sur le dossier pour que l'enquête puisse être menée avec célérité et que justice soit rendue aux parents de la victime.

Port-au-Prince, le 2 février 2018